



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2018-114

PUBLIÉ LE 8 AOÛT 2018

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques

81-2018-08-08-002 - SPECIAL: Arrêté de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière de Castres-1 le 3 septembre 2018-A-3-2 (1 page)	Page 3
81-2018-08-08-001 - SPECIAL: Arrêté de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière d'ALBI les 30 et 31 août 2018-A-3-2 (1 page)	Page 5
81-2018-08-08-003 - SPECIAL: Arrêté de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière de Castres-2 le 3 septembre 2018-A-3-2 (1 page)	Page 7

Direction Générale des Finances Publiques

81-2018-08-08-002

**SPECIAL: Arrêté de fermeture exceptionnelle du service
de la publicité foncière de Castres-1 le 3 septembre**

2018-A-3-2



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
TARN

18 avenue Charles de Gaulle 81013 ALBI CEDEX 9

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Tarn

Le directeur départemental des finances publiques du Tarn

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière de Castres 1 (SPF Castres 1) sera fermé à titre exceptionnel le lundi 3 septembre 2018.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Albi, le 8 août 2018

Par délégation du Préfet,
Par délégation du directeur départemental des finances
publiques du Tarn,

Anne-Marie AUDUREAU

Direction Générale des Finances Publiques

81-2018-08-08-001

SPECIAL:Arrêté de fermeture exceptionnelle du service
de la publicité foncière d'ALBI les 30 et 31 août

2018-A-3-2



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
TARN

18 avenue Charles de Gaulle 81013 ALBI CEDEX 9

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Tarn

Le directeur départemental des finances publiques du Tarn

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière d'Albi (SPFE Albi) sera fermé à titre exceptionnel le jeudi 30 et le vendredi 31 août 2018.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Albi, le 8 août 2018

Par délégation du Préfet,
Par délégation du directeur départemental des finances
publiques du Tarn,

Anne-Marie AUDUREAU



Direction Générale des Finances Publiques

81-2018-08-08-003

SPECIAL:Arrêté de fermeture exceptionnelle du service
de la publicité foncière de Castres-2 le 3 septembre
2018-A-3-2



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
TARN

18 avenue Charles de Gaulle 81013 ALBI CEDEX 9

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Tarn

Le directeur départemental des finances publiques du Tarn

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière de Castres 2 (SPFE Castres 2) sera fermé à titre exceptionnel le lundi 3 septembre 2018.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Albi, le 8 août 2018

Par délégation du Préfet,
Par délégation du directeur départemental des finances
publiques du Tarn;

Anne-Marie AUDUREAU

